



Conseil municipal du 17 décembre 2018 à 19h30

Compte-rendu

ETAIENT PRÉSENTS : Bruno **LE PORT**, Yves **THOMAS**, Marie-Ange **HELOU**, Alain **FLOCH**, Françoise **BOUGUYON**, Geneviève **SOUIDI-COROLLER**, Bruno **CLAQUIN**, Frédéric **AUTRET**, Marie-Claude **LE COZ**, Daniel **ALLONCLE**, François **COLIN**, Yves **GOULM**, Alain **PICHON**, Marilyne **AUTRET-LE LAY**, Pierre **GARREC**, Pascal **QUERE**, Anthony **GARNIER**, William **DUPRE**, Laure **SALVANET-WRONSKI**.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Marie-José **GENTRIC** a donné procuration à Bruno **LE PORT**, Christophe **ROUMIER** a donné procuration à Bruno **CLAQUIN**, Claire **LE ROY - DAHLBENDER** a donné procuration à Françoise **BOUGUYON**, Nicolas **LE GALL** a donné procuration à Frédéric **AUTRET**, Nathalie **DESNOT** a donné procuration à **Geneviève SOUIDI - COROLLER**, Ophélie **LE GOFF** a donné procuration à Marie-Ange **HELOU** et Valérie **LEON** a donné procuration à Pierre **GARREC**.

ABSENTS : Manon **MOULLEC**

Madame Françoise **BOUGUYON** a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour adressé à chacun des conseillers municipaux en rajoutant un point :

- La cession du car communal

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification de l'ordre du jour en y ajoutant un point supplémentaire.

VP/2018/12/01/01 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 24 OCTOBRE 2018

Monsieur le Maire soumet le compte-rendu de la séance en date du 24 octobre 2018 qui a été transmis à chaque conseiller municipal avec la convocation.

Sur le point 12 relatif à la motion en faveur du maintien du SMUR, Pascal Quéré fait remarquer qu'il a suggéré d'associer les habitants sur le message d'alerte et non pas sur la démarche des premiers secours.

Le compte-rendu sera modifié en conséquence.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le compte-rendu du conseil municipal en date du 24 octobre 2018.
- Chaque conseiller présent le jour de la séance est invité à signer le registre.

VP/2018/12/01/02 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Les élus du conseil municipal des jeunes ont présenté les actions réalisées depuis leur élection et les projets sur lesquels ils travaillent dont celui qui concerne la visite de l'Assemblée Nationale le 18 février 2019. Pour ce dernier projet, ils sollicitent une subvention permettant la prise en charge des frais de transport et de nourriture.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet de visite de l'Assemblée Nationale le 18 février 2019 par le conseil municipal des jeunes de Plouhinec.
- Approuve l'attribution d'une subvention d'un montant de 2000€ pour réaliser ce projet (frais de transport, nourriture, frais annexes...).

VP/2018/12/01/03 TAXES ET REDEVANCES MUNICIPALES POUR L'ANNEE 2019

Monsieur le Maire laisse la parole à Alain Floch, adjoint aux finances, afin de soumettre les taxes et redevances pour l'année 2019. Il explique que la commission finances a validé le maintien des tarifs par rapport à l'année précédente. La seule modification provient de l'alignement des tarifs du SPANC (suite à une modification en cours d'année 2018). Un tarif est également ajouté pour le marché de Poulgoazec, ce qui permettra de payer la redevance auprès du syndicat mixte des ports de Cornouaille. Enfin, le prix des sacs mis en vente à la boutique de Menez Dregan baisse du fait d'un stock invendu.

NATURE DES TAXES ET REDEVANCES	TARIFS PROPOSES
Loyers	
Appartement de la Poste :	
	370.00 €/mois
Local de Pors Poulhan	
	250.00 €/an
Local Poulgoazec	
	250.00 €/mois
Maison médicale (loyer hors charge commune)	
Cabinet infirmier 1	350.00 €/mois
Cabinet infirmier 2	350.00 €/mois
Cabinet ostéopathe	350.00 €/mois
Cabinet médecin 1	450.00 €/mois
Cabinet médecin 2	400.00 €/mois
Cabinet médecin 3	400.00 €/mois

Cabinet médecin 4	400.00 €/mois
Cabinet kinésithérapeute 1	400.00 €/mois
Cabinet kinésithérapeute 2	400.00 €/mois
Cimetières	
<u>Concessions dans les cimetières :</u>	
Concession pour 50 ans : 2 m ²	351.00 €
Concession pour 50 ans : 5 m ²	690.00 €
Concession pour 30 ans : 2 m ²	264.00 €
Concession pour 30 ans : 5 m ²	519.00 €
Concession pour 15 ans : 2 m ²	177.00 €
Concession pour 15 ans : 5 m ²	399.00 €
<u>Concessions columbarium :</u>	
Concession de 50 ans	786.00 €
Concession de 30 ans	552.00 €
Concession de 15 ans	318.00 €
<u>Mini-concessions (1 m²) :</u>	
Concession de 50 ans	261.00 €
Concession de 30 ans	210.00 €
Concession de 15 ans	159.00 €
NATURE DES TAXES ET REDEVANCES	
TARIFS PROPOSES	
Droits de place	
- Camions d'outillage ou déballage vestimentaire ou autres marchandises	60.00 € par jour
- Camions de restauration ambulante et autres activités ambulantes	5.00 € par jour 50.00 € par mois en saison 500.00 € par an

- Marché à Poulgoazec le mercredi matin	1,00 € le mètre linéaire
Location de matériel	
Stands ou gradins (4 x 3)	
* Communes extérieures	50.00 € + 50.00 € la livraison
* Associations extérieures à la commune	50.00 € + 50.00 € la livraison
* Particuliers extérieurs à la commune	50.00 € + 50.00 € la livraison
* Associations communales	gratuit
* Habitants de la commune	40.00 € + 40.00 € la livraison
* Caution	1 000.00 €
Tables (120) l'unité	
* Communes extérieures	3.00 € + 3.00 € la livraison
* Associations extérieures à la commune	3.00 € + 3.00 € la livraison
* Particuliers extérieurs à la commune	3.00 € + 3.00 € la livraison
* Associations communales	gratuit
* Habitants de la commune	2.00 € + 2.00 € la livraison
* Caution	100.00 €
Tentes :	
* Communes extérieures	120.00 € + 120.00 € la livraison
* Associations extérieures à la commune	120.00 € + 120.00 € la livraison
* Particuliers extérieurs à la commune	120.00 € + 120.00 € la livraison
* Associations communales	gratuit
* Habitants de la commune	90.00 € + 90.00 € la livraison
* Caution	1 600.00 €
Nouvelle tente :	
* Associations extérieures à la commune	200.00 € + 200.00 € la livraison
* Associations communales	gratuit
* Habitants de la commune	200.00 € + 200.00 € la livraison
(installation par les services municipaux)	
* Caution	1 600.00 €

NATURE DES TAXES ET REDEVANCES	TARIFS PROPOSES
Bancs (2,4 m) ou barrières l'unité : <ul style="list-style-type: none"> * Communes extérieures * Associations extérieures à la commune * Particuliers extérieurs à la commune * Associations communales * Habitants de la commune * Caution 	3.00 € + 3.00 € la livraison 3.00 € + 3.00 € la livraison 3.00 € + 3.00 € la livraison gratuit 2.00 € + 2.00 € la livraison 50.00 €
Location du minibus	
Caution mise à disposition Caution pour le ménage	1 000.00 € 50.00 €
Location de salle	
Mille Club : <ul style="list-style-type: none"> * Location de la salle la journée * Location de la salle la demi journée * Location de la salle le week-end <ul style="list-style-type: none"> - habitant de la commune - habitant extérieur à la commune * Location associations communales * Location vaisselle * Caution 	160.00 € 80.00 € 280.00 € 380.00 € gratuit 40.00 € 200.00 €/réservation
Salle communale : <ul style="list-style-type: none"> * Grande salle la journée * Grande salle le week-end <ul style="list-style-type: none"> - habitant de la commune - habitant extérieur à la commune * Associations extérieures 	01/01/2018 240.00 € 370.00 € 470.00 € 50,00 €/mois

* Caution	1 000.00 €/réservation
Salle communale cuisine :	01/01/2018
* Location cuisine	50.00 €
* Caution	/
* Location vaisselle	40.00 €
* Valeur en cas de détérioration ou perte	1.00 € par couvert
Local restauration	
Mise à disposition des sauveteurs	2.70 € par jour/par sauveteur
NATURE DES TAXES ET REDEVANCES	TARIFS PROPOSES
Tarification clé	
- en cas de perte	80.00 € la clé
- en cas de casse	40.00 € la clé
Taxes d'affichages (TLPE)	
Enseigne inférieure à 12 m ²	15.40 € /m²
Enseigne supérieur à 12 m ² et inférieur ou égale à 50 m ²	30.80 € /m²
Pancarte publicitaire	90.00 € la pancarte
Vacation funéraire	20,00 €
Location de la balayeuse	70,00 €/heure
Intervention des services techniques pour couper les arbres ou débroussaillage chez les particuliers	50,00 €/heure

Intervention des services techniques dans d'autres collectivités	35,00 €/heure
Intervention du personnel pour le ménage	20,00 €/heure
Ecole des Ajoncs	
<u>Cantine</u>	
1er et 2ème enfant	2,60 €
3ème enfant	2,00 €
4ème enfant et suivant	1,50 €
Adulte	3,70 €
Personnel de service	2,30 €
<u>Garderie</u>	
Matin	0,60 €/enfant
Soir	1,60 €/enfant
Bibliothèque Municipale	
Abonnement	
Adhérent	10,00 €
+ de 2 adhérents de la même famille	20,00 €
NATURE DES TAXES ET REDEVANCES	TARIFS PROPOSES
Perte de livres	
Roman adulte	20,00 €/livre
Roman jeunesse	10,00 €/livre
BD, mangas	10,00 €/livre
Documentaire	20,00 €/livre
Revue	6,00 €/la revue
SERVICE ADS	

Permis de Construire (PC)	180.00 €
Permis de Construire modificatif (PCm)	90.00 €
Transfert de Permis de Construire	36.00 €
Déclaration Préalable (DP)	126.00 €
Déclaration Préalable Simple (DPs)	36.00 €
Certificat d'Urbanisme d'information (CUa)	36.00 €
Certificat d'Urbanisme opérationnel (CUB)	72.00 €
Permis de Démolir (PD)	144.00 €
Permis d'Aménager (PA)	216.00 €
Constatation infraction à l'urbanisme	180.00 €
SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	
<small>CONTRÔLE EFFECTUE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES</small>	
a1 - Conception	60.00 €
a2 - réalisation	100.00 €
b2 - Périodique (1 à 20EH)	90.00 €
b5 - Vente	120.00 €
Nouvelle redevance	
b3 - Périodique (21 à 199 EH)	120.00 €
b4 - Périodique (avec rejet d'eaux traitées)	45.00 €
c - Contre-visite	50.00 €
d - Déplacement sans intervention	30.00 €
SERVICE ANIMATION	
Visite créée	
- Adulte à partir de 13 ans	4.00 €
- Enfant de 7 à 12 ans	1.00 €
- Enfant - de 7 ans	gratuit
- Groupes scolaires	50.00 € par classe

NATURE DES TAXES ET REDEVANCES	TARIFS PROPOSES
Musée Ménez Drégan	
BILLETERIE	
- Adulte à partir de 13 ans	3.00 € + 1.50 € visite guidée
- Enfant de 7 à 12 ans	1.50 € + 1.50 € visite guidée
- Enfant - de 7 ans	gratuit
- Scolaire avec visite guidée	3.00 €
- Scolaire atelier	1.00 € à 3.00 €
- Scolaire école de la commune	gratuit
BOUTIQUE	
- Mug	5.50 €
- Crayon gris	0.60 €
- Tote-bag (sac en toile)	4.00 €
- Jeu de 7 familles	4.50 €
- Peluche mammouth	11.00 €
- Carte postale	0.35 €
- Porte-clef	2.50 €
- A très petits pas - la préhistoire	6.80 €
- A petits pas - la préhistoire	12.70 €
- Encyclopédie des petits curieux : en route vers la préhistoire	10.00 €
- La grande imagerie la préhistoire	6.95 €
- Questions ? Réponses ! La préhistoire	6.95 €
- Pourquoi j'ai mangé mon père	5.60 €
- Les origines de l'homme	8.30 €
- L'archéologie à très petits pas	6.80 €
- L'archéologie à petits pas	12.70 €
- Apprendre en s'amusant - la préhistoire	2.00 €
- Coloriages nouveaux : la préhistoire	4.00 €
- Jeux (les) - Je m'amuse avec la préhistoire	2.00 €
- JB - Homme dans la préhistoire - Broché n°2	3.00 €
- Album l'humanité préhistorique	8.00 €
- Dolmens et menhirs nouvelle édition	7.00 €

- Megalithen der Bretagne (Dolmens en Allemand)	7.00 €
- Megaliths of Brittany (Dolmens en Anglais)	7.00 €
- Megaliti di Bretagna (Dolmens en Italien)	7.00 €
- Megalitos de Breña (Dolmens en Espagnol)	7.00 €
- Sites archéologiques de Menez Dregan	3.00 €
- Le néolithique à petits pas, actes sud junior	12.70 €
- Chamanes de la Préhistoire, éditions points	8.30 €
- Mammouth, chasseur de fossiles, édition fleurus	9.95 €
- Docu-jeux : au temps de la préhistoire	6.50 €
- Au temps de la préhistoire, la petite imagerie, édition fleurus	5.60 €
- Je découvre l'archéologie , édition Gisserot	3.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les taxes et redevances municipales proposées ci-dessus qui seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2019.

VP/2018/12/01/04 DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET SPANC

Monsieur Floch, Adjoint aux finances, explique que pour pouvoir procéder au paiement des dernières factures (contrôles des installations), il est proposé la décision modificative n°1 sur le budget SPANC :

- Dépense de fonctionnement 673 : - 600€
- Dépense de fonctionnement 621 : + 500€
- Dépense de fonctionnement 6541 : + 100€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la décision modificative n°1 sur le budget SPANC telle sur présentée ci-dessus.

6 conseillers municipaux ayant quitté la séance après le vote du point 4, le Maire a levé la séance à 20h faute de quorum. Le conseil municipal sera convoqué vendredi 21 décembre 2018 à 12h30 conformément aux dispositions de l'article L2121-17 second alinéa du CGCT afin d'étudier tous les autres points prévus à la séance.